

Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover

CERTIFICAT PRÉSENTANT LE RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE

Concernant l'approbation par les personnes habiles à voter l'approbation du PPCMOI au 45, rue Saint-Laurent

Le **21 mai 2024**, la procédure d'enregistrement relative visant le PPCMOI au 45, rue Saint-Laurent s'est tenue, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2).

Je, soussigné, Louise Sisle, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, certifie sous mon serment d'office que le calcul du nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été établi, en conformité de l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (c. E-2,2).

Nombre d'électeurs domiciliés :	76
Nombre d'électeurs non domiciliés :	0
Nombre de personnes morales :	0
Somme :	76

$$(76 - 25) \times 0,1 \% + 13 = 19$$

Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire visant le PPCMOI au 45, rue Saint-Laurent était de **19 signatures requises**.

Le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin pour le PPCMOI du 45, rue Saint-Laurent est de : **5 signatures**.

Le PPCMOI au 45, rue Saint-Laurent est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Cyrille-de-Wendover ce 22 mai 2024.



Louise Sisle
Directrice générale et greffière-trésorière
RENSEIGNEMENTS (819) 397-4226, poste 6